

Les maigres gains de Meech sont annulés (Parizeau)

Michel VENNE Québec (PC)

Pour sauver l'Accord du lac Meech, et encore seulement en apparence, le premier ministre Robert Bourassa a fait plusieurs concessions qui annulent les maigres gains du Québec, accuse le chef du Parti québécois, Jacques Parizeau.

M. Bourassa a bradé les intérêts du Québec, dit-il, au point où avec l'entente signée samedi soir par les 11 premiers ministres, même la légitimité constitutionnelle de la Loi 101 pourrait être contestée.

«Les Québécois vont se rendre compte rapidement qu'ils se sont faits passer un sapin», a-t-il déclaré hier en conférence de presse, promettant que les hostilités entre lui et le chef libéral commenceront dès aujourd'hui à l'Assemblée nationale.

Pour limiter les dégâts, a-t-il suggéré, il ne reste qu'à battre le Parti libéral aux prochaines élections.

M. Parizeau affirme que de l'Accord du lac Meech, il ne reste que le nom. Son contenu, au terme du «psychodrame d'Ottawa», en est complètement transformé. «M. Bourassa a lâché, en dépit de nos avertissements. Il fait un peu pitié.»

Textes alambiqués

Le chef péquiste est cependant indigné par le fait qu'on ait «cherché à cacher la reddition de M. Bourassa par des textes alambiqués».

Selon M. Parizeau, l'avis juridique annexé à l'entente d'Ottawa dilue la notion de société distincte, et les engagements pris par le premier ministre dans le cadre d'une deuxième ronde de négociations vont faire en sorte que les maigres acquis de

Meech pourront être battus en brèche par le Canada anglais.

«Tout ce qui était acquis dans Meech sera remis en question dans une deuxième ronde dont l'ordre du jour est imposé, dit-il. Cela signifie que le Lac Meech est adopté mais temporairement. Qu'il n'y aura pas d'amendement avant le 23 juin, mais qu'il y en aura après. On recommande à zéro.»

Il joue avec le feu

En acceptant d'inscrire à l'ordre du jour d'une deuxième ronde les questions linguistiques et la fameuse clause Canada (qui définit les caractéristiques du pays), et en acceptant de soumettre le fonctionnement de la Constitution à un examen permanent, M. Bourassa joue avec le feu, croit M. Parizeau.

Ces trois concessions, dit-il, sont

autant de «portes par lesquelles on pourra attaquer les manifestations de la société distincte et les éliminer. Je parle ici notamment de la Loi 101 et de la clause nonobstant».

Cela est d'autant plus inquiétant, a-t-il ajouté, qu'en vertu de l'Accord du lac Meech, l'unanimité ne sera plus requise pour modifier la loi fondamentale du pays, sauf pour ce qui a trait aux institutions (Sénat, création de nouvelles provinces).

Sept provinces représentant 50 pour cent de la population (la règle 7-50) pourront la modifier à leur guise, même si Québec est contre. Fin de la société distincte ou de la clause nonobstant d'ici à quelques années, si sept provinces en décident.

«C'est faire exprès pour se faire avoir», commente furieux le chef souverainiste.

Société distincte: diluée

La notion de société distincte, le «symbole de Meech» dit M. Parizeau, se trouve par ailleurs déjà diluée par l'annexion à l'entente de samedi d'un avis juridique qui affirme en substance que la Charte des droits a préséance sur la société distincte.

Cela nous ramène, soutient le chef péquiste, à l'interprétation de la Constitution qui prévalait depuis 1982 à la Cour suprême et en vertu de laquelle on a «détruit un certain nombre de paragraphes de la Loi 101».

Au premier ministre, qui affirme que cet avis n'a pas plus de valeur constitutionnelle qu'un éditorial, le chef péquiste rétorque qu'on n'a jamais vu un éditorial annexé à une déclaration signée par tous les premiers ministres du Canada.

«A partir du principe que le légis-



«Les Québécois vont se rendre compte rapidement qu'ils se sont faits passer un sapin», juge le chef péquiste, Jacques Parizeau.

lateur ne parle pas pour rien dire, la décision d'annexer cet avis juridique aura une influence sur les tribunaux», soutient M. Parizeau, citant à ce sujet quelques experts dont l'actuel ministre des Affaires canadiennes, M. Gil Remillard.

M. Remillard concluait en 1983, dans un traité intitulé Fédéralisme canadien, que «l'Histoire peut servir dans une certaine mesure à l'interprétation (...) de notre Constitution», référant au recours croissant que fait la Cour suprême aux discours politiques pour interpréter la loi fondamentale du pays.

«De qui a-t-il obtenu ce mandat», demande M. Parizeau, qui rappelle que jamais cette question n'a été abordée à l'Assemblée nationale et que le premier ministre a toujours dit qu'il refuserait d'en discuter avec ses homologues sur le fond.

Enfin, M. Parizeau se demande

«Ce résultat est très important pour moi personnellement»

Jean PICHETTE Sherbrooke

Après avoir essayé de nombreux coups à la suite du dépôt du rapport du comité constitutionnel qu'il présidait, le député conservateur de Sherbrooke, Jean Charest, se dit extrêmement heureux de l'entente intervenue samedi pour l'adoption de l'Accord du lac Meech.

«Ce résultat est très important pour moi personnellement. Il me réjouit parce qu'il permet de revoir le rapport que nous avons déposé dans son vrai contexte, selon sa vraie signification, soit d'être une étape essentielle pour ranimer le Lac Meech.



Jean Charest

L'entente intervenue reflète d'ailleurs ce qui est contenu dans le rapport, qui proposait une résolution d'accompagnement, et son contenu reprend aussi plusieurs choses contenues dans notre rapport.»

«Je suis surtout heureux d'avoir fait confiance à M. Mulroney et d'avoir eu raison, ajoute le député. Et je suis très heureux d'avoir persévéré. C'est quelque chose qu'on m'a appris dans la vie et qui est très important», ajoute le député.

Se réjouissant que l'Accord ait été accepté intégralement, M. Charest reconnaît que l'unité du pays demeure fragile. «Il va certainement y avoir des plaies à panser. Mais nous ne sommes pas le premier pays à vivre une expérience semblable. D'autres pays l'ont fait avant nous.»

Il admet que l'Accord n'a pas été conclu dans l'enthousiasme mais précise que le processus constitutionnel rendait la chose très difficile. «L'honneur est là, et il y a la fierté et la satisfaction. Le chemin a été long, mais c'est la première fois que le Canada testait la formule d'amendement établie en 1982. Meech en a fait les frais. Mais tous les premiers ministres reconnaissent maintenant que cette formule doit être revue.»

Un début

L'entente conclue représente aux yeux de l'ex-ministre le début d'un nouveau processus.

«On commence un nouveau processus mais avec le Québec à bord. L'entente ramène le Québec à table et permet d'entreprendre d'autres négociations. Il ne faut pas oublier que ce n'est pas seulement le Québec qui veut des changements.»

Il se dit assuré que l'ensemble du caucus conservateur acceptera l'Accord. «L'entente signée préserve Meech intégralement. Il n'y a aucune raison qui pourrait motiver le départ d'un député du caucus conservateur.»

Conscient d'avoir contribué, avec le comité constitutionnel, au dénouement de l'impasse, M. Charest n'anticipe pas pour autant un retour prochain au Cabinet des ministres.

«Quand j'ai démissionné, je me suis mis dans la tête que je finirais mon mandat comme simple député, et c'est encore comme ça que je vois la situation.»

Précisant toutefois n'avoir jamais eu autant de contacts avec M. Mul-

ronney, le député de Sherbrooke trouve ironique ce qui lui est arrivé depuis sa démission de janvier dernier.

«Je me suis retrouvé à la tête d'un comité qui a joué un rôle très important, je me suis retrouvé dans un rôle peut-être plus important que celui de ministre.»

Pour le moment, M. Charest a bien hâte de retrouver son comté,

qu'il n'a pas eu la chance de voir souvent depuis six semaines. Il doute participer à une éventuelle campagne référendaire à Terre-Neuve.

«J'ai fait mon bout de chemin», note-t-il à ce sujet, non sans ajouter qu'il a bien hâte de prendre des vacances en famille, après une première moitié d'année qui a été très éprouvante pour lui.

AU CENTRE DE L'AUTO SEARS, NOS SPÉCIALISTES SONT À VOTRE SERVICE

RESPONSE... LA SOLUTION DE SEARS SI VOUS AVEZ BESOIN DE PNEUS

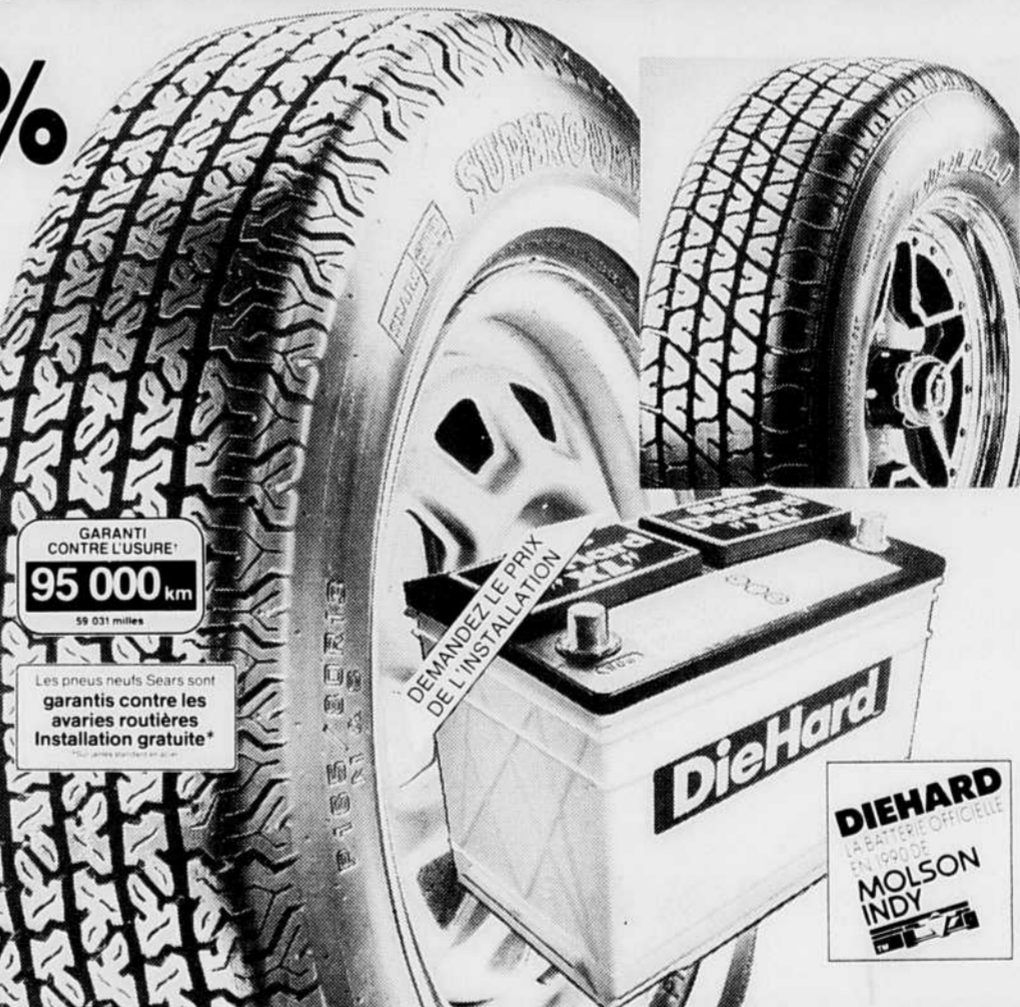
RABAIS 40%

Radiaux Superguard Response toutes saisons garantis 95 000 km contre l'usure. Ceinture pliée en aramide sur corps en acier. Série 41000.

*Détails de la garantie en magasin. Ne pas monter de pneus radiaux avec d'autres pneus.

Dimensions	Sears ord. Ch.	Solde Ch.
P155/80R13	99,99\$	59,99\$
P165/80R13	104,99\$	62,99\$
P175/80R13	109,99\$	65,99\$
P185/80R13	114,99\$	68,99\$
P185/75R14	119,99\$	71,99\$
P195/75R14	124,99\$	74,99\$
P205/75R14	129,99\$	77,99\$
P205/75R15	134,99\$	80,99\$
P215/75R15	139,99\$	83,99\$
P225/75R15	144,99\$	86,99\$
P235/75R15	149,99\$	89,99\$

Produits et services pour l'automobile non offerts aux magasins de Granby, Ste-Marthe-sur-le-Lac et Rouyn-Noranda.



GARANTIE CONTRE L'USURE
95 000 km
19 031 milles

Les pneus neufs Sears sont garantis contre les avaries routières. Installation gratuite*

RABAIS 20%

Pneus toutes saisons Pirelli^{MD} Response à ceinture pliée en aramide sur corps en acier. Série 38000. Ord. 129,99\$ - 171,99\$ Ch. 103,99\$ - 137,59\$
Les prix ord. mentionnés sont des prix Sears.

GARANTIE CONTRE L'USURE
50 000 km
31 075 milles

RABAIS 10%

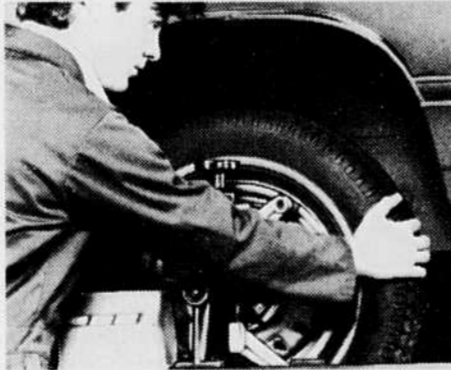
Batterie DieHard^{MD} XL pour voiture, garantie pour 66 mois et avec remplacement gratuit pour 24 mois. En exclusivité chez Sears! Série 10600. Sears ord. 99,99\$ Ch. 89,99\$

Batterie DieHard^{MD} RV conçue pour décharges fréquentes. Garantie pour 30 mois. Nos 10694/97. Ord. 119,99\$ - 129,99\$ Ch. 109,99\$ - 119,99\$

PARALLÉLISME DES ROUES

VOYEZ NOS BONS PRIX SUR LE PARALLÉLISME DES ROUES DE VOTRE VOITURE

Contrat de parallélisme à 15\$ de rabais maintenant!



PARALLÉLISME DES 2 ROUES

Pour la plupart des autos

29⁹⁹

PARALLÉLISME DES 4 ROUES

Pour la plupart des autos

44⁹⁹

Caies et installation, si requises, à prix plus élevé.

LIVRET DE COUPONS

Un avantage certain! Ce livret de coupons vous fera réaliser de nombreuses économies à l'achat de services et marchandises pour votre voiture. Seulement **19⁹⁹**

NOUS VENDONS ET FAISONS AUSSI LA POSE: JAMBES DE FORCE, SILENCIEUX, FREINS

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU SAMEDI 16 JUIN 1990

sauf avis contraire, dans la limite des stocks disponibles

SEARS

vous en avez pour votre argent...et plus

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT

SERVICE APRES-VENTE ASSURÉ DANS TOUT LE CANADA

LA CARTE DE CRÉDIT NO 1 DES MAGASINS À RAYONS AU CANADA

LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE DIEHARD, CRAFTSMAN

Les mentions 'Ord' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture: 8h à 17h30 du lundi au mercredi; de 8h à 21h le jeudi et le vendredi; de 8h à 17h le samedi pour Sherbrooke, Carrefour de l'Estrie, 563-9440. Copyright Canada, 1990, Sears Canada Inc.

ÉDITORIAL

Bourassa a gagné son pari

Jean VIGNEAULT

De peine et de misère, avec l'appui du gouvernement central et de sept provinces, Robert Bourassa aura gagné son pari. Le Québec, à moins d'un autre blocage au Parlement de Terre-Neuve, réintégrera officiellement le giron constitutionnel.

Dans l'enthousiasme? Sûrement pas généralisé si on considère que Clyde Wells s'est littéralement fait arracher les concessions sur la clause de société distincte et sur le droit de veto. Sûrement pas quand on voit un Gary Filmon quémander les appuis de ses deux partis d'opposition. C'est plus du torse de bras que des arguments d'ordre intellectuel ou politique qui ont amené les récalcitrants à signer l'entente du lac Meech samedi soir.

Dans l'honneur? Les Québécois qui voient dans la lettre d'accompagnement juridique un amendement, diront que non. Ceux qui croient que l'acceptation d'une discussion future sur la réforme du Sénat constitue un recul déchireront leurs vêtements sur la place publique. On peut se demander où réside l'honneur quand il a fallu trois ans pour ratifier une entente conclue par onze premiers ministres en 1987. Mais Robert Bourassa s'est tenu debout et ce n'est certainement pas à cause de la démission de Lucien Bouchard et des remontrances et avertissements de Jacques Parizeau.

Le Québec n'a pas cédé sur l'essentiel et a refusé avec raison de participer aux discussions sur la notion de société distincte. Il y a des limites à expliquer et à justifier l'évidence. M. Bourassa s'en sort donc avec les honneurs de la guerre. Ce n'est tout de même pas de sa faute si des opportunistes comme Clyde Wells et Gary Filmon, alimentés par les jeux de coulisses de Jean Chrétien, ont fait chanter le Canada pendant quelques années, et plus particulièrement depuis dimanche dernier alors que débutait le plus long dîner de l'histoire du Canada.

Ce fut malgré tout un jour heureux pour le Canada que la ratification officielle de Meech. Et s'il y a eu des manifestations d'intolérance de certains bigots du Canada anglais, il y a eu aussi des signes encourageants d'accueil au Québec. Ce n'est pas le Canada anglais qui se braquait devant le Québec, c'était certains esprits bornés. Et samedi soir il y avait de quoi se réjouir pour le Québec devant le discours de Joe Ghiz de l'Île-du-Prince-Édouard qui a déclaré qu'un pays qui permet à un immigrant de devenir premier ministre avait le devoir de comprendre et d'accepter comme société distincte le Québec qui est l'un des deux peuples fondateurs du Canada.

Les discussions d'ordre constitutionnel feront toujours partie du paysage politique canadien. Il se trouvera encore des Canadiens anglais pour ne pas saisir le caractère distinct du Québec parce qu'ils ne comprennent pas l'histoire du pays. L'idée de souveraineté ne disparaîtra pas au Québec et même des gouvernements québécois de tendance fédéraliste continueront à vouloir obtenir plus de pouvoirs dans le domaine culturel. Mais au moins samedi soir le Canada a fait un pas essentiel vers une meilleure compréhension mutuelle entre les deux peuples fondateurs.

BILLET

Rayons de soleil

Faites plaisir en dehors des cadres habituels de fête. Le petit cadeau qui arrive inopinément épanouit souvent plus les visages que le luxueux présent dicté par les us et coutumes.

Si tu te plains que personne ne t'écoute, c'est peut-être que tu t'exprimes mal.

N'attends pas d'être désespéré pour prier. La prière a besoin des ailes de l'espérance pour se dire, pour être vraie, pour être libératrice.

Le vrai pardon ne se fonde pas sur le temps mais sur la conviction que notre amour doit dépasser les mesquineries quotidiennes.

Commence par être bon avant d'enseigner la vérité. Les assoiffés de vérité n'iront pas à ceux qui sont froids comme le marbre ou dur comme l'épée.

Aimer tous les humains, c'est surtout les aimer un par un. C'est plus compliqué. Albatros des mers

SONDAGE GALLUP

Le Canada compte maintenant 35% de fumeurs

Un peu plus du tiers des Canadiens (35 p.c.) ont fumé la cigarette au cours de la semaine dernière. Cette proportion est demeurée relativement stable depuis cinq ans.

L'an passé, lors d'un sondage identique, 36 pour cent des Canadiens disaient avoir fumé au cours de la semaine précédente. Gallup définit ces personnes comme des «fumeurs réguliers».

En 1974, plus de la moitié des Canadiens (52 p.c.) avaient fumé la semaine précédente le sondage. Depuis, la tendance générale fut à la baisse: le Canada compte moins de fumeurs maintenant qu'au milieu des années 70.

La plus faible proportion de fumeurs a été enregistrée en 1987: 34 pour cent.

Entreprises privées, ministères et autres organisations, rendent la vie de plus en plus difficile aux fumeurs. Par exemple, Air Canada et d'autres compagnies aériennes interdisent la cigarette sur plusieurs vols.

Il y a une légère différence entre

les régions. C'est dans les Maritimes qu'on retrouve le plus grand nombre de fumeurs, soit 42 pour cent, alors que l'Ontario a le nombre le plus faible, 31 pour cent.

Par ailleurs, alors que 43 pour cent des 30-39 ans sont des fumeurs, seulement 19 pour cent des 65 ans et plus le sont.

On ne note pas de différence im-

Proportion de fumeurs: NATIONAL:

mai 1990:	35%
mai 1989:	36%
mai 1988:	36%
mai 1984:	39%
mai 1980:	41%
mai 1978:	41%
mai 1975:	47%
mai 1974:	52%

REGIONS:

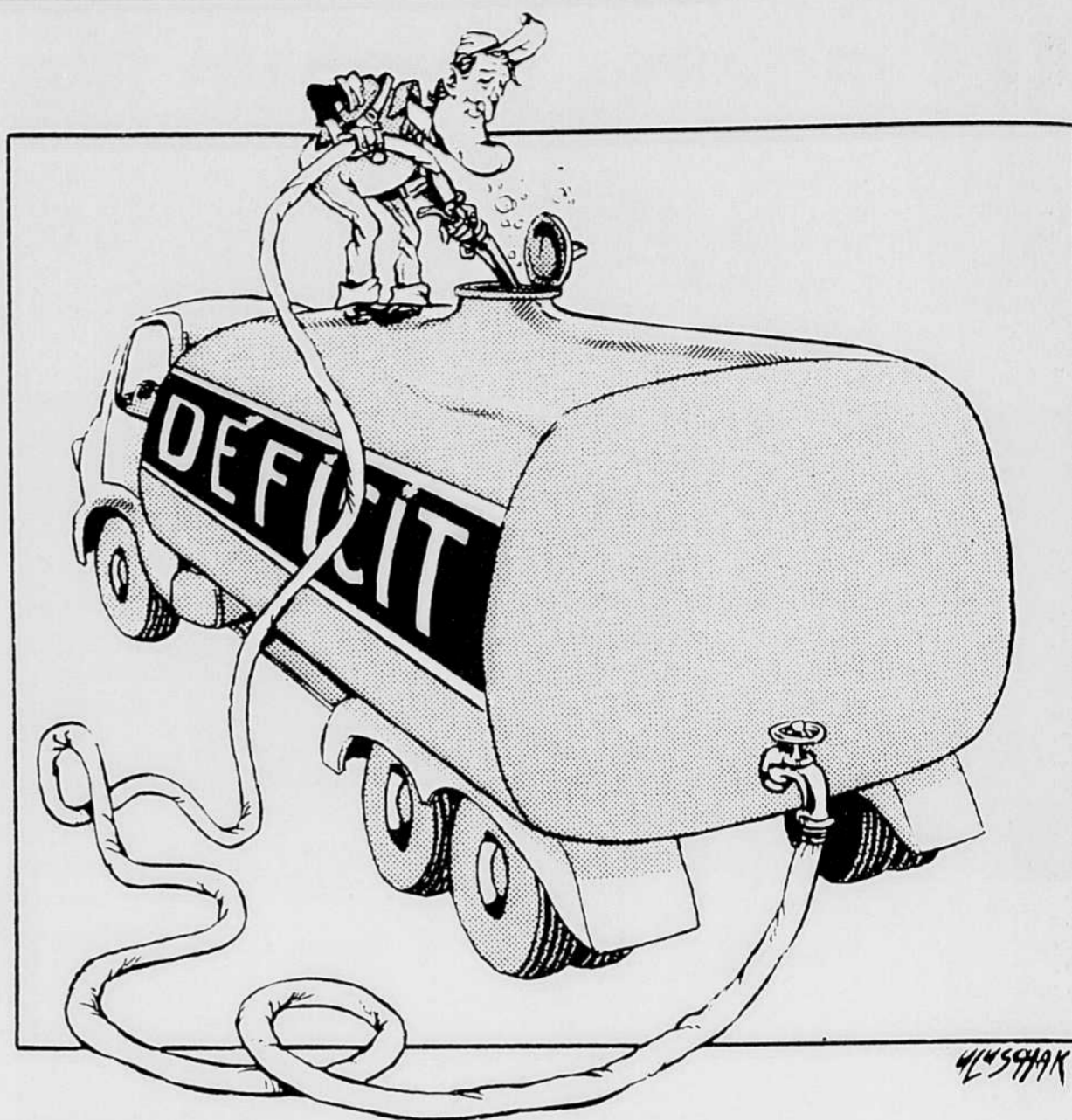
Maritimes:	42%
Québec:	35%
Ontario:	31%
Prairies:	40%
C.B.:	39%

AGE:

18-29 ans:	39%
30-39 ans:	43%
40-49 ans:	40%
50-64 ans:	31%
65 ans et plus:	19%

portante entre le nombre de fumeurs chez les hommes (34 p.c.) et les femmes (36 p.c.).

Les résultats de ce sondage sont fondés sur 1025 entrevues personnelles avec des adultes de 18 ans et plus, menées entre le 2 et le 5 mai. Un échantillon de cette taille comporte une marge d'erreur de 4 pour cent, 19 fois sur 20.



TRIBUNE LIBRE

Les poissons du lac Meech

Humilié en 1982 par une fédération qui l'a délibérément mis de côté, le Québec continue néanmoins de rêver d'un pays qui aurait pour nom Canada.

Le 30 avril 1987, au lac Meech, les 11 premiers ministres s'entendent sur un accord qui devait permettre au Québec de réintégrer la Constitution canadienne. Une entente qui en somme tente de solidifier la toiture d'une maison bâtie en 1867 qui a toujours été mal rénovée et qui de surcroît est construite sur des sables mouvants... En ce début de juin 1990, le Québec se prépare une fois de plus à recevoir une ruade de l'histoire. Force est d'admettre que l'embrouillamini qui caractérise si bien le Canada aura encore une fois fini par isoler le Québec.

Il faut se rassurer, le Québec ne va pas en mourir. On est habitué ici aux

coups bas. Tellement qu'on dirait maintenant que les hommes politiques ont peur, en s'en débarrassant, qu'ils ne leur manquent: on va discuter une possible adoption de l'accord du lac Meech jusqu'à la dernière minute. M. Bourassa n'est pas le dernier venu en politique. Il sait que l'accord ne passera pas dans un délai aussi court. Malgré cela, il consacre encore une fois l'énergie politique du Québec à une cause qui est perdue d'avance.

Pendant ce temps, les véritables intérêts du Québec nous filent entre les doigts. Au lieu de s'occuper de créer de l'emploi, de valoriser l'économie, de protéger notre patrimoine, de résoudre les problèmes écologiques, de construire, d'améliorer notre système d'éducation, de développer nos relations internationales, de

s'occuper de l'âge d'or et de tout le reste, le monde politique québécois s'obstine à dépenser son énergie à négocier l'acceptation du Québec au sein d'un Canada. C'est clair: le temps que l'on passe à négocier l'élaboration de cette constitution nous fait perdre le temps de s'occuper de nous.

Que le Québec soit intégré respectablement au sein du Canada est une cause défendable. Mais lorsqu'on est obligé de recommencer ce travail à chaque décennie sans jamais réussir, il vaut mieux éviter de jouer les Sisyphe et passer à autre chose. Laissons les derniers poissons du lac Meech barboter tranquille. Nous avons suffisamment perdu de temps. Il est l'heure de se réaliser nous-mêmes.

Jean-François Nadeau
Étudiant, Science Politique
Cookshire

DOCUMENT

La prison Winter: histoire et architecture

La prison Winter est le nom abrégé que les Sherbrookoises ont adopté au fil des ans, pour désigner la prison de la rue Winter. Cette dernière, située au haut des falaises de la Rivière Magog, a l'allure d'une forteresse avec sa pierre grise, son style palladien sévère et son mur d'enceinte. A cause aussi de la vétéusté légendaire des lieux, la prison a la réputation de donner des frissons au promeneur qui s'aventure par là.

Pourtant, quand sa construction fut terminée en 1872, elle était citée en modèle pour son élégance extérieure et son caractère fonctionnel. Elle faisait face au premier Palais de justice (aujourd'hui Manège des Hussards), ce qui formait un ensemble judiciaire avec la rue Court où se trouvaient les bureaux d'avocats de l'époque. La ville de Sherbrooke comptait alors 4,000 habitants.

La prison Winter a remplacé la première prison de Sherbrooke, qui se situait à l'angle des rues Montréal et William, à l'emplacement de l'actuel Y.M.C.A. Cette prison de brique avait été construite de 1824 à 1829 et aurait accueilli des patriotes en 1838. Elle comptait 9 prisonniers lors de sa fermeture en 1870 et fut démolie en 1889 après avoir servi de manège pour la milice.

La construction de la prison Winter débute en 1865 à partir des plans de Frederick Preston Rubidge, architecte en chef des Travaux publics du Canada. Les plans de Rubidge s'inspirent de la philosophie d'incarcération, alors en vogue aux États-Unis, qui consiste à refuser, par souci humanitaire, l'entassement des prisonniers dans une cellule commune et à adopter le principe de la cellule individuelle ou double. Il est probable que, même au XIX^{ème} siècle, seuls les détenus récalcitrants aient été confinés nuit et jour à leur cellule, où il n'y a de place que pour une couchette dans la majorité des cas. A cause des expériences américaines d'isolement en tout temps qui auraient conduit à de nombreux suicides, on aurait opté à la prison Winter pour l'emprison-

nement dans la cellule pendant la nuit seulement. Les plans de Rubidge reflètent ce type d'organisation: Les cellules sont adossées les unes aux autres en rangée au centre de l'édifice et sont séparées des murs extérieurs par des salles communes où les détenus passent la journée.

Contrairement au principe du mélange des détenus que l'on retrouvait à la prison antérieure, les plans de Rubidge comportent différentes ailes séparant les détenus en attente de procès de ceux qui sont condamnés à moins de deux ans d'emprisonnement. En effet, la prison Winter n'était pas un pénitencier fédéral destiné aux détenus dont les peines sont de deux ans et plus, mais une prison provinciale. De plus, puisqu'elle était la prison du district de Saint-François, les peines capitales y étaient exécutées. Cinq pendaions eurent lieu à la prison Winter: deux en 1890 en présence de la foule, deux en 1931 et la dernière en 1932. Après cette date, les condamnés à mort furent exécutés à Montréal.

Il semble bien qu'au XIX^{ème} siècle, les prisonniers aient été oisifs. Il y avait bien quelques ateliers de travail pour casser de la pierre et scier du bois, mais il faut attendre le XX^{ème} siècle, pour que le travail des prisonniers s'organise. Ainsi, les travaux de réparation du toit de tôle, de la muraille et des planchers furent exécutés par les détenus. Par ailleurs, les «travaux forcés» auxquels quelques détenus de la prison étaient condamnés, consistaient dans l'entretien général: lavage du linge et de la vaisselle, menuiserie, pelletage de la neige, etc...

Toutes ces tâches étaient accomplies sous les ordres du geôlier qui résidait à la prison avec sa famille, dans le corps principal du bâtiment. Il y est demeuré du moins jusqu'en 1940, année approximative de construction de la maison annexe. Le premier geôlier, Matthew Read, fut en fonction à la prison Winter une cinquantaine d'années. Il avait pris le métier de son père, geôlier de la première

prison de Sherbrooke. Adolphe Charret succéda à Read et fut en charge de la prison Winter pendant environ 45 ans.

Le geôlier, aidé d'un assistant et d'une matrone, veillait à ce que la réglementation de la prison soit respectée: propreté, silence, interdiction de lecture, de tabac, d'alcool et de jeux de hasard. Des punitions étaient infligées à ceux et celles qui contrevenaient à ces règlements: régime du pain et de l'eau, enchaînement ou enfermement dans un cachot du sous-sol.

Le caractère vétuste de la prison Winter n'a pas été qu'une légende, mais la réalité. Seulement deux ans après son ouverture, c'est-à-dire en 1872, les prisonniers se plaignent de ce qu'ils sont enfumés au dernier étage, à cause des cheminées qui ne tiennent pas. Des toilettes ne sont installées dans la prison qu'en 1899 et deviennent rapidement désuètes. En 1913, les autorités hésitent entre la rénovation et la démolition de la prison, mais décident finalement de remplacer le poêle à bois par un chauffage central à eau chaude et d'installer un système de plomberie moderne.

La prison Winter a été rendue célèbre par les conditions pénibles d'existence imposées aux détenus, et aussi par de nombreuses évasions. La plus connue fut celle d'un certain Guillemette, à la fin des années 1930, parce qu'il ne fut jamais retrouvé. Il serait toutefois malheureux que, sous prétexte d'effacer de mauvais souvenirs, on démolisse cet édifice centenaire qui forme un tout avec l'ancien Palais de justice, situé en face. On apprécie généralement dans les villas italiennes l'architecture palladienne, se caractérisant par des ailes en retrait, un fronton classique et un toit en croupe. Il n'y a pas de raison pour juger ce style moins intéressant dans une ancienne prison.

Michel Mercier
Membre du Comité de Sauvegarde de la prison Winter

L'Accord du lac Meech... L'Accord du lac Meech... L'Accord du lac Meech... L'Accord du lac Meech...

«Je défie quiconque de démontrer qu'il y a eu une concession»

— Bourassa

Norman DELISLE Ottawa (PC)

«Le Québec n'a fait aucune concession pour obtenir l'Accord du lac Meech», a commenté hier le premier ministre du Québec, Robert Bourassa.

Interrogé par la presse tôt hier matin, à l'issue d'un marathon de négociations constitutionnelles de plus de 70 heures qui a amené la ratification conditionnelle de l'Accord du lac Meech, M. Bourassa a affirmé qu'il «fallait vraiment chercher pour trouver des concessions que le Québec aurait faites».

M. Bourassa a signalé qu'une éventuelle clause Canada, qui pourrait être adoptée sans le consentement du Québec par la clause dite «7-50», c'est-à-dire par un regroupement de sept provinces comptant au moins la moitié de la population du Canada, devrait respecter la Constitution canadienne et donc la notion de société distincte qui y est contenue.

«On garde l'Accord du lac Meech intact. Tout ce qu'on fait, c'est de s'engager à examiner une clause Canada qui devra respecter la société distincte, a dit M. Bourassa. Je ne vois pas où il y a une concession là-dedans».

M. Bourassa a également souligné que le Québec gardait son droit de veto ce qui l'assurait d'une «protection absolue».

«Je défie qui ce soit de démontrer qu'il y a eu une concession. C'est d'ailleurs pourquoi il a fallu un certain temps pour convaincre tout le monde d'accepter l'Accord», a dit le premier ministre.



Le premier ministre Robert Bourassa apposait samedi sa signature au bas du document issu de plus de 70 heures de négociations constitutionnelles.

Trois raisons

Selon le premier ministre, l'Accord a finalement été entériné par les trois provinces récalcitrantes pour trois raisons:

- d'abord parce que le contenu de l'Accord «a été mieux compris» par ceux qui refusaient jusqu'à maintenant de l'agréer;
- puis l'échec de l'Accord «aurait créé une situation d'impasse au Canada»;
- enfin, parce que l'acceptation «permet de commencer une nouvelle époque pour le Canada, lui permettant de s'attaquer aux problèmes importants de la décennie».

Le Sénat Par ailleurs, M. Bourassa a tenté de minimiser les engagements que le Québec a pris à l'endroit de la réforme du Sénat.

Le Québec s'était engagé depuis quelques mois à refuser de discuter le contenu de la réforme du Sénat dans le cadre de l'Accord du lac Meech mais il a dû concéder des «paramètres»: le futur Sénat devrait être élu, représenter plus équitablement les régions et détenir des pouvoirs réels.

M. Bourassa a tenu à signaler que dans le dossier de la réforme du Sénat, Québec avait maintenant un droit de veto.

«Cela n'a pas été facile de conserver le droit de veto car le Parti québécois avait accepté le 16 avril 1981 la règle du 7-50 dans ce dossier», a dit M. Bourassa, tentant de prévenir les critiques que le chef du PQ, Jacques Parizeau, ne manquera certes pas de formuler à cet égard.

«Avec ce veto, on a la possibilité de se protéger», a-t-il dit.

L'entente du lac Meech décrit comme des «paramètres» les trois orientations que devra prendre la réforme du Sénat. Toutefois, dans le texte anglais, ces paramètres sont traduits par le terme «objectives», qui a un sens beaucoup plus fort et plus impératif de «but, objectif».

Pas inquiet

Malgré cette contrainte plus forte dans le texte anglais que dans le texte français, M. Bourassa a déclaré «qu'il n'est pas inquiet pour la deuxième ronde de négociations portant sur le Sénat».

Au cours de ces négociations constitutionnelles, le Québec entend faire débattre de ses propres priorités comme la formation de la main-d'oeuvre, les communications et la politique familiale, a signalé le premier ministre.

Bref, «les Québécois vont être heureux que la paix constitutionnelle soit revenue. Le Québec n'est plus isolé et on a obtenu des choses qui n'étaient pas faciles à faire accepter pour certains secteurs du Canada anglais», a conclu M. Bourassa.

«Les autochtones sont encore laissés de côté»

Ottawa (PC)

Les efforts déployés, samedi, pour venir à une entente constitutionnelle rabaisent les autochtones à des citoyens de seconde classe parce que leurs demandes ne figurent toujours pas dans la Constitution, croit Mme Ethel Blondin, députée libérale et amérindienne d'origine.

«Encore une fois, les autochtones ont été laissés de côté», a déclaré la députée des Territoires du Nord-Ouest lors d'un débat diffusé, hier, à la télévision.

«Nous ne sentons l'appui que nous aurions aimé recevoir», a-t-elle ajouté.

Les groupes autochtones ont fait écho aux préoccupations de Mme Blondin, mais ont dit qu'ils sont contents qu'on en vienne à considérer les questions autochtones dans une procédure constitutionnelle renouvelée.

Les provinces récalcitrantes ont eu leur avis juridique

Ottawa (PC)

L'application de la clause de la société distincte ne constitue pas une négation ou une violation des droits et libertés garantis par la Charte des droits, affirment six experts constitutionnels dans un avis juridique annexé à l'Accord du lac Meech.

Cet avis juridique avait été réclamé par les provinces récalcitrantes qui voulaient une garantie.

Le Québec a exigé pour sa part que l'avis juridique ne figure pas dans le texte de l'accord lui-même afin de ne pas influencer l'interprétation de la clause de la société distincte par les tribunaux lorsqu'ils auront à se pencher sur ce qu'elle veut dire.

Les six signataires de l'avis sont les avocats Gerald Beaudoin, Robert Edwards, Katherine Swinton, Jamie Cameron, Peter Hogg et Roger Tasse.

L'avis juridique signale que les droits et libertés garantis par la Charte ne peuvent être restreints que par une règle de droit. «Il ne peut être

Le parlement passera en 4e vitesse à Winnipeg

Winnipeg (PC)

L'assemblée législative du Manitoba passera en quatrième vitesse cette semaine alors que les chefs politiques de la province feront tout en leur possible pour que soit ratifié l'Accord du lac Meech avant l'échéance finale du 23 juin.

Des audiences publiques, comme le prévoit la loi du Manitoba, pourraient retarder le processus. Et un simple député d'arrière-ban pourrait également prendre sur lui de perturber les travaux.

Dans le but de rendre la procédure la plus souple possible, le premier ministre Gary Filmon, le chef libéral Sharon Carstairs et le chef néo-démocrate Gary Doer doivent apparaître à la télévision ce soir pour expliquer leur décision aux Manitobains.

Les trois leaders de cette province où le gouvernement est minoritaire ont déclaré qu'ils espéraient que les Manitobains comprendraient que ce qui a été accompli était ce qu'ils pouvaient faire de mieux.

«J'ai mis ma sueur, mon sang et mon cœur dans tout ça et je dis que c'est le mieux que je pouvais rapporter à la maison», a déclaré un Filmon épuisé alors qu'il retournait chez lui tôt hier matin après sept jours de discussions constitutionnelles épuisantes à Ottawa.

«J'espère, en mettant ceci de l'avant, que les Manitobains comprendront et qu'ils nous donneront leur appui.»

Filmon louangé

Mme Carstairs a fait l'éloge de son adversaire politique.



Le premier ministre du Manitoba, Gary Filmon, avait le sourire lorsqu'il a félicité Brian Mulroney après la conclusion de l'entente.

«Je n'auras jamais signé»

— Lucien Bouchard

Chicoutimi (PC)

L'ancien bras droit du premier ministre Brian Mulroney au Québec et ministre démissionnaire, M. Lucien Bouchard, s'est dit, hier, «très déçu et trouve que le Québec a payé trop cher son retour dans le giron constitutionnel».

Réagissant à l'entente de principe intervenue, samedi, au sujet de l'Accord du lac Meech entre le premier ministre canadien et ses homologues provinciaux, l'ancien ministre de l'Environnement a déclaré: «Moi, je n'aurais jamais signé une chose comme celle-là.»

Une euphorie de courte durée?

Ottawa (PC)

Les investisseurs, courtiers et gens d'affaires pourraient bien s'abandonner à l'euphorie du moment, provoquée par la conclusion d'un accord de principe en vue de la ratification de l'entente du lac Meech, ont prédit des économistes, hier.

Mais le ralentissement marqué de l'économie, l'accroissement du déficit fédéral et l'incertitude régnant autour de la décision finale de Terre-Neuve sur l'Accord du lac Meech vont rapidement assombrir les élan de réjouissance.

«Nous allons commencer à observer ce qui est arrivé aux ventes de voitures, à la construction domiciliaire, à la balance commerciale et au taux de chômage. Toutes ces statistiques vont nous démontrer que l'économie est en train de s'affaiblir sensiblement», selon l'économiste Jeff Rubin, de Wood Gundy.

Plusieurs dirigeants du monde des affaires, ainsi que des économistes et des politiciens, avaient prévenu les premiers ministres qu'un échec des négociations sur l'accord pourrait provoquer une chute du dollar canadien et une montée des taux d'intérêt.

Maintenant que le premier ministre Brian Mulroney et ses dix homologues provinciaux semblent avoir dénoué l'impasse constitutionnelle,

«Il n'arrive pas souvent qu'un leader de l'opposition dise à la population que le premier ministre a fait un sacré beau boulot», a-t-elle dit.

M. Doer a déclaré que si les Manitobains ne trouvaient pas l'accord «100 pour cent acceptable, ils auraient malgré tout à faire face à la même décision difficile que nous avons eu à prendre.»

Parce que le Manitoba a un gouvernement minoritaire, M. Filmon ne pouvait pas signer une entente sans l'appui des chefs de l'opposition.

M. Filmon a admis que la province n'avait pas obtenu tout ce qu'elle voulait, mais que ses principales préoccupations concernant la réforme du Sénat, la protection de la Charte des droits et libertés et la clause Canada ont été entendues.

Cette clause Canada, demandée par le Manitoba pour étendre la définition des caractéristiques fondamentales du Canada et affirmer l'égalité des provinces, sera prise en considération par un comité parlementaire.

Le lac Meech doit être maintenant ratifié par les trois provinces récalcitrantes — Manitoba, Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve pour entrer en vigueur le 23 juin.

Au Manitoba, l'assemblée législative se réunira demain mais pour que l'accord se voit allouer suffisamment de temps, les règles normales pour discuter d'amendements constitutionnels seront suspendues. Le consentement unanime de tous les membres est nécessaire pour procéder ainsi.

RÉACTIONS EN BREF

Bourassa a outrepassé ses droits (Juneau)

Bromptonville (HH) — Carmen Juneau, députée de Johnson, affirme que le premier ministre du Québec a outrepassé ses droits en signant l'entente constitutionnelle. «Robert Bourassa n'avait, dans sa poche, que le contrat de négocier l'accord tel quel, et pas autre chose. Durant une semaine, cependant, il s'est contenté de négocier la deuxième ronde. Pire, il s'est engagé à appuyer un sénat élu. Il n'a jamais demandé à l'Assemblée nationale son avis concernant les trois questions relatives à la réforme du Sénat, soit: l'acceptation d'un sénat élu, l'abolition du sénat, ou encore, la diminution et l'augmentation du nombre des sénateurs par province. De quel droit nous engage-t-il ainsi?» s'est-elle exclamée.

L'ardente députée s'est aussi scandalisée du fait qu'on ait réussi à in-

troduire la clause Canada. «Depuis des années, affirme-t-elle, on a discuté de cette clause, et jamais on est parvenu à une entente. Maintenant, le fédéral pourra venir chez-nous quand bon lui semblera, et juger de la façon dont on traite nos anglophones! C'est inacceptable!»

Carmen Juneau estime d'ailleurs que le pacte de la deuxième ronde ne nécessitera nullement l'accord du Québec; par conséquent, l'entente qui vient d'être signée par le Québec s'avère extrêmement dangereuse. «Pour que les propositions deviennent constitutionnelles, explique-t-elle, on aura besoin que de l'accord de sept premiers ministres, dont les territoires englobent 50 pour cent de la population canadienne. L'accord du Québec est donc superflu!»

Une signature qui n'y changera rien

Montréal (PC) — La Centrale des enseignants du Québec (CEQ) a qualifié de «mariage forcé» l'accord constitutionnel tandis que la Confédération des syndicats nationaux (CSN) croit que «le processus enclenché ces derniers mois au Québec est irréversible et la signature de Meech n'y changera rien».

La vice-présidente de la CSN, Mme Monique Simard, a souligné,

hier, que le Québec «est rendu plus loin que l'Accord du lac Meech».

Mme Simard qui participait à une conférence de presse des employés de Direct Film, a soutenu que «l'important était de construire un véritable rapport de forces au Québec pour soutenir des revendications dont le poids est considérablement plus lourd que ce que contient l'accord qui vient d'être signé».

Ce sera facile pour McKenna

Fredericton (PC) — Le premier ministre Frank McKenna n'a pas décroché tout ce qu'il voulait lors des négociations de la semaine dernière entourant l'entente du lac Meech, mais il ne rencontrera pas beaucoup d'opposition à la Législature du Nouveau-Brunswick pour faire ratifier cette entente.

Il a expliqué, hier, qu'il rappellera les députés de la province à une ses-

sion d'urgence dès cette semaine ou dès le début de la semaine prochaine afin de faire ratifier l'entente et la résolution d'accompagnement.

Si M. McKenna n'a pas de difficultés à faire accepter l'entente, il faut comprendre que les 58 sièges de la législature de sa province sont tous occupés par des députés du Parti libéral qu'il dirige.

Le Parti Égalité a peur de la clause

Montréal (PC) — Le Parti Égalité craint que la clause de la société distincte, contenue dans l'accord du lac Meech, ne soit éventuellement utilisée pour passer outre à la Charte des droits et libertés.

Un texte d'accompagnement rédigé par les experts constitutionnels pourrait ou non avoir un poids juridique, estime dans un communiqué le

dirigeant du parti, le député de D'Arcy-McGee, M. Robert Libman.

«C'est pour cette raison que nous nous croyons dans l'obligation de demeurer plus que jamais vigilants, afin qu'un gouvernement du Québec n'ose pas utiliser cette clause d'une façon qui pourrait miner l'esprit de la Charte», avance M. Libman.

Des illusions définitivement perdues

Montréal (PC) — Le Mouvement du Québec français estime que le Canada anglais ne veut pas d'un vrai Québec français et que la plupart des premiers ministres ont accepté la «société distincte» parce qu'ils savent que ce concept ne change rien et ne donne pas plus de pouvoirs à la province.

«Ceux d'entre nous au Québec qui espéraient encore que le lac Meech allait nous donner les moyens constitutionnels de faire du Québec une vraie société de langue française ont

maintenant définitivement épuisé leurs illusions», a indiqué M. Guy Bouthillier, porte-parole du mouvement qui regroupe des nationalistes.

Il croit de plus que la «société distincte» sera définitivement neutralisée au cours de cette deuxième ronde dès l'automne prochain et après laquelle le Québec perdra tout moyen de résister à l'offensive menée par Ottawa et le Canada anglais contre la loi 101 et le Québec français».

PERSONNEL DEMANDÉ

pour le Restaurant La Grosse Bédaine

- étudiants(es)
- personnes d'expérience

domaine «Fast Food».

Se présenter au

1676 rue Roy, Sherbrooke, entre 10h et 15h, du lundi au vendredi.

Vivre

LE MONDE SCOLAIRE



Des élèves de 3e, 4e et 5e secondaires de l'école Le Phare ont présenté une pièce de théâtre intitulée «La déprime» deux soirs la semaine dernière. Parmi eux, on trouvait, debout, de gauche à droite, Julie Tremblay, Annie Bouchard, Sylvain Carrier, Jean-Claude Anto, Stéphanie Leclerc, Marco Cadorette et, assises, Nancy Leclerc, Mélanie Dion, Pascale Dumas et Annik Blanchard.

Sherbrooke — L'école Pie-X a organisé une journée de sécurité à bicyclette... les élèves ont participé à divers ateliers d'habiletés et démontré ainsi leur savoir-faire... l'activité était parrainée par le club Optimiste de Fleurimont, qui a fait cadeau d'une bicyclette... selon Manon Thibodeau, professeure d'éducation physique et responsable de l'activité et le directeur Jean-Marie Beaudoin, le succès fut tel qu'on prévoit répéter l'expérience l'an prochain...

Les élèves de 4e secondaire de l'école Montcalm qui rêvent de participer au projet d'entraide internationale offert par le service de pastorale ont vendu 1000 pains afin de recueillir des fonds destinés à l'achat de matériel utilisé en République Dominicaine... l'activité a généré un profit de 1000 \$...

Les élèves de l'école Louis-Saint-Laurent, d'East Angus, qui se sont distingués à la troisième étape par la qualité de leurs relations humaines sont Steve Gagné, Ginette Olivier, Pascal Charrier, Annie Blouin, Sébastien Lapointe, Julie Sévigny, Jean-François Lagassé, Nancy St-Germain, Martin Lallier, Eric Côté, Carole Raymond, Jean-Philippe Baron et Claudia Beaugard... le personnel de l'école les félicite...

Plusieurs élèves de l'école Mitchell ont mérité des bourses lors du Festival des harmonies: dans la catégorie musique de chambre, le trio de clarinettes composé de Sévrine Payet, Anne-Marie Beaucher et Marie-Claude Veilleux ainsi que le quatuor de percussion composé de Julie Larose, Edith St-Amant, Hans Laitres et Patricia Demers; dans la catégorie des solistes, Frédéric Demers et dans la catégorie lecture à vue, grade 1, l'Harmonie Mitchell de 2e secondaire...

Le conseil des élèves pour l'année 1990-1991, au Collège Mont-Notre-Dame, sera sous la présidence d'Alexandra Liva... les autres membres du conseil seront Catherine Reid, Mélanie Brousseau, Sophie Gagnon et Julie Laflamme... le conseil est sous la responsabilité de Mario Lessard...

Quatre diplômés de l'université Bishop, tous résidents du Québec, dont trois de l'Estrie, ont reçu des bourses d'études supérieures, d'un montant de 13 500 \$, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada... il s'agit de Judith Belley, de Magog, en mathématiques, Philippe Couture, de Granby, en chimie, Alain Grégoire, de Sherbrooke, en biologie, et Lynn White, de Morin Heights, en psychologie...

Un nouveau mandat de 3 ans pour le Frère André Cloutier

Il veut accentuer l'implication des Frères du Sacré-Coeur chez les jeunes

Huguette Hébert Bromptonville

«Je veux recommencer avec un cœur neuf», déclare le Frère André Cloutier, récemment reporté provincial des Frères du Sacré-Coeur, pour la province de Québec. C'est un nouveau mandat de trois ans qu'entreprend cet homme de foi, dynamique et rêveur, avec l'objectif d'accroître l'implication de la communauté auprès des jeunes.

Originaire de Lac Mégantic, le provincial a enseigné durant plusieurs années à l'École secondaire de Bromptonville avant sa nomination comme responsable du noviciat de Beauvoir.

Depuis son accession au provincial, le frère Cloutier a entrepris, il y a trois ans, une réforme dans le but de renouveler la réflexion des frères sur les oeuvres de la communauté et d'approfondir l'engagement de vie religieuse de ses membres. «Nous avons une mission apostolique, de dire le provincial; nous avons aussi une obligation personnelle. Nos structures ont été repensées au niveau du pensionnat, de l'école et de la communauté. Nos idées nouvelles, adaptées à la vie d'aujourd'hui, seront mises en application dès le début de la prochaine année scolaire».

Les Frères du Sacré-Coeur s'impliqueront davantage au niveau social concernant surtout les besoins de la jeunesse. «Il y a tous ces problèmes de drogue, de suicide, de décrochage scolaire, explique le frère Cloutier. Pour répondre à ces besoins, il nous faut déborder du cadre scolaire!» C'est ainsi que la Maison des Frères, à Beauvoir, servira bientôt pour les jeunes en cheminement de réinsertion sociale. On a également décidé de rafraîchir les structures du camp d'été Bélar, à cause de l'importance du contact avec les jeunes et aussi parce

que ce projet permet d'aider cent quarante-quatre adolescents souvent issus de milieux défavorisés.

Pour le frère Cloutier, le mandat de provincial représente un défi intéressant. Il cherche l'ouverture et l'intégration au sein de la société. «Nous sommes poussés par le monde moderne, constate-t-il. Les jeunes nous provoquent et nous poussent constamment à nous remettre en question!» Le provincial considère son rôle comme celui d'un animateur, d'un rassembleur d'idées. «Je sers de soutien pour les religieux et pour les oeuvres de la communauté, assure-t-il. J'ai l'appui des frères et celui de Dieu.

Par ailleurs, le territoire provincial de Sherbrooke comporte la mission du Togo, où sont établis une quinzaine de frères. Trois jeunes Togolais viennent de prononcer leurs vœux. «En Afrique, explique André Cloutier, on prépare la relève. Dans un avenir plus ou moins rapproché, les Africains devront assumer leur autonomie!»

Actuellement, la relève se maintient. L'école secondaire de Bromptonville est d'ailleurs d'une importance capitale pour le recrutement. Avec une moyenne de deux nouveaux novices par année, le recrutement, dans la province de Sherbrooke, dépasse nettement celui des autres communautés religieuses.



Le Frère André Cloutier

Hausse des dépôts à la caisse scolaire

Claude CORRIVEAU Windsor

Le montant moyen des dépôts effectués par les jeunes épargnants qui participent à la caisse scolaire dans la

région de Windsor a connu, encore une fois, une augmentation comparativement à l'année précédente. Cette moyenne se chiffre à 4,01 \$, soit 0,56 \$ de plus qu'en 1989.

Chaque dépôt effectué par les élè-



Les responsables de la caisse scolaire organisée dans les écoles St-Philippe et St-Gabriel de Windsor, ainsi que La Source de Greenlay, Manon Bissonnette (à gauche) et Céline Prévost (à droite) posent en compagnie des huit commis-caissiers des écoles. A l'avant, de gauche à droite on reconnaît Nicolas Rouillard, Karine Beaucoin, Elise Gagné et Maryève Roy. Dans le même ordre à l'arrière: Patrick Malenfant, Nancy Hétu, Geneviève Proulx et Cynthia Blanchette.

Il s'agit là d'une partie des chiffres divulgués par les responsables de cette caisse, Jean-Pierre Roy, directeur de la Caisse populaire Desjardins de Windsor ainsi que par Manon Bissonnette et Céline Prévost, deux employées de l'institution financière qui supervisait la caisse scolaire au sein des écoles St-Philippe et St-Gabriel de Windsor, ainsi que La Source de Greenlay.

«Les résultats obtenus sont excellents. On note une progression constante de la caisse scolaire depuis son retour dans les écoles primaires en 1987. Je dois également souligner que la moyenne des montants déposés chaque semaine par chacun des épargnants est très élevée et nous en sommes très fiers», de dire M. Roy.

Il est aussi intéressant de noter que la presque totalité des 671 élèves des trois écoles participent à la caisse scolaire puisque le nombre d'épargnants s'élève à 650. Durant les 22 semaines de la caisse scolaire, la somme totale recueillie en épargne se chiffre à 29 572,40 \$, soit un montant inférieur d'environ 1400 \$ comparativement à l'année dernière.

re, alors que la caisse avait opéré pendant 28 semaines. En 1987, lors de la première année du retour de la caisse scolaire, les épargnes des élèves se chiffraient à 17 350 \$.

Les commis-caissier dans les différentes écoles étaient Nicolas Rouillard, Karine Beaucoin, Elise Gagné, Maryève Roy, Patrick Malenfant, Nancy Hétu, Geneviève Proulx et Cynthia Blanchette.

20e cérémonial annuel des cadets

Le corps des cadets 2874 de Richmond tiendra son 20e cérémonial annuel le samedi 16 juin prochain à compter de 14 heures à l'aréna de Richmond.

«Cet événement mémorable pour tous les cadets et cadettes est en quel-

que sorte leur graduation. C'est à cette occasion que nous procédons à la remise des trophées et certificats et toute la population est invitée à assister à cette activité», a indiqué le commandant du corps des cadets de Richmond, M. André Boutin.

CARNETS COMMUNAUTAIRES

Assemblée du Pont B.R.I.J.E.

L'assemblée générale annuelle de l'organisme communautaire Pont B.R.I.J.E. (Bureau de référence intervention jeunesse Estrie) se tiendra

le mercredi 13 juin, à 19h, au 6, rue Wellington sud, suite 304, à Sherbrooke.

Kiosques de la Société Alzheimer

La Société Alzheimer de l'Estrie tiendra des kiosques d'information le vendredi 15 juin, de 10h à 21h, et le samedi 16 juin, de 10h à 17h, à

trois endroits: Zellers (Carrefour de l'Estrie), Place Belvédère et Provig aux Promenades de la rue King ouest.

DEBUT DE SEMAINE EN FETE!

LUNDI SOIR SEULEMENT: COTE DE BOEUF AU JUS (Tous ces repas sont servis avec choix de pommes de terre et de légumes du jour) Au choix: Coupe 10 onces 8⁷⁵ Coupe 14 onces 9⁹⁵ Coupe 16 onces 11²⁵	MARDI SOIR SEULEMENT: CREVETTES (20 crevettes avec riz et légumes du jour) Au choix: Au poivre 7⁹⁵ A l'ail ou nature 7⁹⁵ Au curry 7⁹⁵ Provençale 7⁹⁵ A l'oriental 7⁹⁵	MERCREDI SOIR SEULEMENT: BROCHETTES (Composez votre duo ou trio de brochettes vous-même, servies avec riz et légumes du jour) Au choix: (minimum de 2 brochettes) Crevettes 3⁴⁵ch. Volaille 4⁴⁵ch. Pétoncles 4⁴⁵ch. Boeuf 4⁴⁵ch. Exemple: 1 brochette de crevettes + brochette de volaille: 7⁹⁵ 2 brochettes de crevettes: 6⁹⁵
---	---	---

ET EN PLUS: PROMOTION DU MOIS DE JUIN

ENTREES: - Trempeite de légumes frais \$2.50 - Escargots bourguignons \$2.99 - Coquille de fruits de mer Neptune \$3.75 DESSERT Pirouline à la crème glacée sauce au chocolat \$1.99	PLATS PRINCIPAUX 1- Brochette de poulet de grains sauce B.B.Q. \$8⁵⁰ 2- Duo crevettes (10) et fettuccine aux fruits de mer \$9⁹⁵ 3- Entrecôte aux poivres et crevettes (10) \$10⁷⁵ 4- Langoustines (12) et salade César \$13⁹⁵ 5- Homard et brochette de filet sauce aux poivres \$14⁹⁵
---	---

835, rue Conseil, Sherbrooke. Réservations: 565-0911

La Lainière du roi INC

SOLDE SOLDE SOLDE D'ÉTÉ

RABAIS INCROYABLES

sur toute notre marchandise printemps-été

Collections exclusives

2227, rue King ouest, Sherbrooke
 Conseillère à votre service

564-4064

Lennoxville, Québec, J1M 1Z7
 Tél.: (819) **822-9670**
 ou **822-9600**

BISHOP'S UNIVERSITY

COURS D'ANGLAIS

Inscriptions: 11, 12 juin
Entre 17h30 et 18h30
Édifice Nichols, salle 1
Début des cours: 6, 11 juin

DESCRIPTION

- méthode communicative axée sur la conversation
- cours offerts entièrement en anglais
- accent mis sur la compréhension auditive et l'expression orale
- développement du vocabulaire et des expressions courantes
- professeurs chevronnés de langue anglaise

CRÉDITS

L'Université Bishop's accorde 3 crédits supplémentaires pour les cours de niveau débutant ou intermédiaire et 3 crédits réguliers pour les cours de niveau avancé.

HORAIRE

2 soirs par semaine: de 19h00 à 22h00.
 Lundis et mercredis ou mardis et jeudis, selon le test de classement.

FRAIS

82\$ par cours.

Les secrets mal gardés...

EN COLLABORATION

Quand il est question de ses collègues de travail ou encore de son personnel, ALAIN BEAUDOIN, directeur adjoint aux prêts hypothécaires à la Banque Nationale, a ce qu'on pourrait appeler l'esprit de famille ou à tout le moins paternaliste. A l'occasion d'un récent transfert, on l'a vu emporter une photographie de ses anciens employés et l'afficher partout où il va. D'un autre côté, ANDRÉ SIMARD possède une photographie démontrant le genre de tableau qu'affectionne Alain.

PIERRE «The King» PARIZÉAU et GUYLAINE GRENIER viennent de faire l'acquisition d'un bar à Orford. Bonne chance.

La fanfare de l'Escadron 67 de Sherbrooke, sous la direction de M. SERGE GRENIER, a remporté la troisième position lors d'une récente compétition de niveau provincial.

Comme bien d'autres établissements scolaires, le Collège du Mont-Sainte-Anne a désigné ses élèves méritants pour l'année 89-90. Voici les gagnants dans le domaine académique: de gauche à droite, Pascal Lapierre, prix excellence socio-culturel; Michel Gosselin, prix excellence scolaire; Michel Charbonneau, prix du gouverneur général; André Bessette, directeur général.



Photo La Tribune par Claude Poulin



Photo La Tribune par Claude Crostentère

Le Gala Méritas de la polyvalente L'Escale, d'Asbestos, a permis de souligner les mérites de plusieurs élèves. Dans l'ordre habituel: Linda Lefebvre, secrétariat bureautisé; Daphné Fréchette, gagnante du Mérite de L'Escale 1990 et du Mérite de sec. 5; Catherine Morin, sec. 4; Patricia Gagnon, sec. 3; Vicky Lambert, sec. 2; Fanie Morissette, sec. 1. Les gagnants suivants n'apparaissent sur la photo: Philippe Lawrence, technique d'usage; Lise Houle, assistance aux personnes à domicile; Marguerite Salois, agent et agente de bureaux.



Photo La Tribune par Christian Landry

Le lieutenant-colonel Pierre Veronneau, CD, est devenu hier le nouveau commandant des Fusiliers de Sherbrooke, succédant ainsi au lieutenant-colonel Louis Denis-Pelletier (debout). Comme son prédécesseur, son mandat sera de trois ans. Le lieutenant-colonel Veronneau est originaire de Sherbrooke et, dans la vie civile, est à l'emploi de la division des produits médicaux de la compagnie Du Pont Canada.



Photoclaseur PC

Le Musée du Séminaire de Sherbrooke méritait, au début de la fin de semaine, le prix Pratt et Whitney de «l'événement culturel de l'année», attribué par la Société des musées québécois à l'organisme sherbrookois pour son exposition «Entre terre et eau». La ministre des Affaires culturelles, Mme Lucienne Robillard, a félicité M. Charles Farrar, directeur du Musée, pour ce prix.

SOLANGE LACASSE souhaite la bienvenue à son fils Claude, qui vient de quitter le soleil californien pour goûter pendant trois mois le soleil de Sherbrooke...

ROSAIRE CAMIRÉ a su démontrer que même à l'âge de 81 ans, on est capable de danser une quinzaine de minutes sans arrêt et de se «taper» une petite gigue après ça. Il a réussi sa prouesse lors d'une journée spéciale au Carrefour de l'Estrie.

RENÉ LABBÉ, taquin jusqu'à la moelle, apprécie particulièrement cette page. A vrai dire, il raffole des secrets mal gardés, au point de découper ceux qui concernent ses connaissances et de les épingler sur un babillard. Aujourd'hui, alors qu'on parle de lui, il y a fort à parier que ses ciseaux demeureront bien rangés.

FÉLIX GOYETTE est entouré de bons amis. Ceux-ci sont d'ailleurs convaincus qu'il obtiendra beaucoup de succès lors de son stage à l'Institut d'Hôtellerie du Québec. A tout le moins, ils lui souhaitent bonne chance.

La Tribune

LE CAMELOT DE LA SEMAINE



ETIENNE BRETON
Fleurimont
Ecole Le Ber, Sec. III

Etienne est un camélot très sympathique. Très discipliné, il est un adepte du scoutisme. De plus, dans ses loisirs, il fait du vélo et de la course. Il ambitionne de devenir ingénieur forestier.

BRAVO ET... FELICITATIONS



Avec de telles offres, il y en a qui ont hâte de pouvoir prendre le volant!

LE GRAND SOLDE ESTIVAL PASSEPORT!

À compter du 1^{er} juin, c'est le grand solde estival chez votre concessionnaire Passeport! Des rabais pouvant aller jusqu'à **1500\$** ou des taux de financement GMAC à partir de **8,9%**. Ne ratez pas pareille occasion! L'offre prend fin le 31 juillet.

MODÈLE	8,9%/ 36 mois	ou 10,9%/ 48 mois	ou 12,9%/ 48 mois	ou 12,9%/ 60 mois	ou rabais
Optima 89 et 90	✓	✓			1000\$
I-Mark 89	✓	✓			1000\$
Impulse 90			✓		750\$
Pickup 89 et 90			✓		750\$
Trooper 89 et 90		✓		✓	1500\$

Taux de crédit annuel basé sur 36, 48 ou 60 mois, selon le cas, et consenti sans mise de fonds aux acheteurs au détail par GMAC sur approbation de crédit. Financement GMAC basé sur le P.D.S.F. Offre valable jusqu'au 31 juillet 1990 ou jusqu'à épuisement des stocks. **Tous ces modèles sont couverts par une garantie de 3 ans ou 80 000 km.** Pour connaître tous les détails, rendez-vous chez votre concessionnaire Passeport ou composez sans frais le 1 800 263-1999.

***Nous savons ce
que vous voulez.***



APPUYÉE PAR LES RESSOURCES INTERNATIONALES DE GENERAL MOTORS.

Passeport Sherbrooke
4880, boul. Bourque, Rock Forest, Québec J1N 1A7
Tél.: (819) 823-1400

Le président du NPD-Québec dénonce Philip Edmonston

Montréal (PC)

Le malaise au sein de l'aile québécoise du Nouveau Parti démocratique s'est accentué, hier, alors que son président, le Dr Paul Cappon, a démissionné de son poste pour dénoncer l'«opportunisme» du seul député néo-démocrate québécois, M. Philip Edmonston.

M. Cappon renonce aussi à présenter sa candidature lors de l'assemblée d'investiture néo-démocrate dans la circonscription de Laurier—Sainte-Marie, à Montréal, en vue de l'élection complémentaire de cet automne.

«Le NPD au Québec est tombé entre les mains d'un petit groupe de personnes, très peu nombreuses mais dominantes, menées par Phil Edmonston, pour qui l'opportunisme tient lieu de parti politique», a expliqué M. Cappon, hier, au cours d'un entretien téléphonique. «Ils n'ont ni principes politiques, ni scrupules», a-t-il ajouté.

Selon le Dr Cappon, il ne s'agirait aucunement d'un conflit de personnalité entre lui et le charismatique Philip Edmonston, élu en février dernier dans la circonscription de Chambly, sur la Rive-Sud de Montréal. «Absolument pas. C'est un conflit entre deux visions de ce qu'est la politique, le NPD, et aussi le Canada», a expliqué le président démissionnaire.

«Ma vision, celle d'un parti où il y aurait des associations bien structurées, des instances actives et démocratiques, une politique dynamique, une plate-forme collée à la réalité du Québec. Et d'autre part, la vision de M. Edmonston, qui change de politique d'après les courants, qui conclut des alliances avec n'importe quel parti —le PQ, les libéraux, les conservateurs— quand ça peut faire avancer ses intérêts personnels, qui veut dominer par sa seule personne le parti, choisir les candidats, dominer les instances», a accusé M. Cappon.

Coquille vide

Les scrupules de M. Cappon semblent d'ailleurs partagés par une partie des militants actifs du NPD au Québec, pour qui l'élection de M. Edmonston dans Chambly a vidé le



Philip Edmonston

Le secrétaire de la commission politique de l'aile québécoise du NPD, M. Dany Gravel —également organisateur de M. Cappon dans Laurier—Sainte-Marie—, parle, lui aussi, de complot fomenté par M. Edmonston. «On était gagnant dans ce comté, mais suite aux différentes actions prises par Philip Edmonston et ses amis, particulièrement au dernier conseil fédéral, il est apparu évident qu'on tentait de saboter notre action. On aurait eu à lutter sur deux fronts : contre les libéraux, et contre Philip Edmonston lui-même.»

Deux langues, deux langages

Par sa démission, M. Cappon voulait aussi dénoncer le double langage de M. Edmonston dans le dossier constitutionnel. «Une chose en anglais, une autre chose en français», explique-t-il.

«M. Edmonston et les autres opportunistes ont convaincu les députés et le chef du NPD que si Meech est adopté —si on jette ces quelques os aux Québécois—, ce serait la fin des aspirations des indigènes. Mais c'est loin d'être la réalité, a-t-il indiqué. Face à la passivité du NPD depuis trois ans, on voit que l'opportunisme a fait son chemin.»

«M. Edmonston est très fier de sa participation dans l'armée américaine au Panama ou quelque part, alors peut-être a-t-il appris les méthodes de l'armée là-bas. Mais ce ne sont pas des méthodes qui s'appliquent à la politique canadienne. Et moi, je suis un pacifiste», conclut le démissionnaire.

Il a été impossible de joindre M. Edmonston, hier, pour obtenir ses commentaires.

parti de son contenu et de son membership. «Paradoxalement, son élection a précipité les choses, ça a été le coup mortel pour le NPD au Québec, qui est devenu une baudruche vide», a expliqué le Dr Cappon.

Selon lui, et quelques-uns de ses partisans, le député Edmonston aurait utilisé tout son poids et sa machine politique pour que soit élue «sa» candidate, Mme Louise O'Neil, dans Laurier—Sainte-Marie. On l'accuse même de vouloir saboter l'élection de tout candidat valable, qui aurait eu quelques chances de remporter l'élection complémentaire sous la bannière néo-démocrate, pour que lui seul puisse demeurer le représentant québécois du NPD à Ottawa.

«M. Edmonston a utilisé et abusé de ses privilèges parlementaires en utilisant son personnel politique pour essayer de contrôler la nomination dans Laurier—Sainte-Marie et s'attaquer à la présidence du parti, soutient M. Cappon. C'est peut-être le danger d'avoir un seul député, surtout s'il n'a pas de principes politiques. Il veut sélectionner tous les candidats du NPD et la direction (nationale) ne semble pas vouloir ou pouvoir l'en empêcher.»

Une «troisième vague» de maladies de l'amiante

New York (PC)

La «troisième vague» des maladies de l'amiante est déjà commencée.

Après les débardeurs, les mineurs et tous les métiers de la construction impliqués dans la préparation ou l'utilisation de l'amiante, c'est maintenant au tour d'une autre catégorie d'ouvriers de développer, après une période d'incubation de près de 40 ans, les maladies typiques associées à cette fibre, dont le Canada, particulièrement le Québec, est le deuxième producteur au monde.

Les électriciens, les «monteurs d'acier», les pompiers, les employés d'entretien et plusieurs autres corps de métier affichent une proportion anormalement élevée d'affections pulmonaires comme le mésothéliome, l'amiantose et autres formes de cancer du poumon.

Quelques études, au stade encore préliminaire, ont été présentées au cours du week-end à la troisième Conférence internationale sur les maladies de l'amiante, qui réunissait plus de 300 participants venus d'une trentaine de pays.

Vaste enquête

Pendant de longues sessions de travail durant lesquelles 56 communications scientifiques ont été livrées, le doyen des études des maladies de l'amiante aux États-Unis, M. Irving Selikoff, a rendu public les résultats d'une enquête effectuée de 1985 à 1987, auprès de 660 concierges d'école de la commission scolaire de la ville de New York.

Chez ceux ayant plus de 35 ans d'ancienneté et n'ayant jamais été en contact avec l'amiante sauf sur

les lieux de travail, «les radiographies démontraient, dans la moitié des cas, des anomalies», premier signe que le patient souffre de maladies liées à l'amiante. «Avec le temps, les concierges ayant moins d'ancienneté devront vraisemblablement faire face à la possibilité de changements attribuables à l'amiante», souligne l'étude, dont copie a été fournie à la Presse Canadienne.

«En résumé, les données confirment l'hypothèse que les concierges d'école de la ville de New York ont été dans le passé exposés à l'amiante dans l'exercice de leurs fonctions», précise-t-on, en recommandant d'établir un suivi médical de tous les employés de cette catégorie et de s'assurer qu'ils ne seront plus à l'avenir en contact avec la fibre ignifuge.

Cette constatation médicale sert la cause de Mme Norma Tait, une Britannique de Londres, en Angleterre, présidente de l'association pour la prévention des maladies industrielles et de l'amiantose de Grande-Bretagne. Comme plusieurs autres, ce groupe de revendications exerce des pressions pour faire interdire le type chrysotile d'amiante, que les producteurs comme le Canada et le Québec présentent comme moins dangereux et utilisable dans des conditions strictes de sécurité.

Il y a 13 ans, Mme Tait, alors âgée de 57 ans, se découvrait un besoin soudain de se lancer sur le marché du travail. Carrière tardive? Plutôt nécessité pressante. Son mari, un électricien de la Poste royale, venait de mourir d'un cancer du poumon. Diagnostic? L'amiantose. «Quand il est mort et que les médecins ont découvert

des fibres d'amiante dans ses poumons, ils n'ont plus voulu en parler», a-t-elle raconté dans une interview.

«Nous avons été le premier groupe à démontrer que des corps ouvriers comme les électriciens, les plombiers, les charpentiers et débardeurs pouvaient mourir d'une maladie de l'amiante. On s'est abondamment servi des résultats de nos recherches pour établir les bases de la conférence de New York», la troisième du genre à se tenir au cours des 25 dernières années.

«Une des plus importantes communications scientifiques faites au cours du week-end a porté sur la présence d'amiante dans les poumons d'enfants. On a démontré que si le sang de la mère est porteur d'amiante, elle peut le transmettre à son enfant», ajoute Mme Tait.

Tâche difficile

Au cours des dernières années, Mme Tait a visité le Canada et le Québec ainsi que plusieurs autres pays du monde pour recueillir le plus de données possibles sur ces nouvelles victimes anonymes, tout en continuant de faire pression sur le gouvernement de Mme Margaret Thatcher pour que leurs familles soient indemnisées.

La tâche n'est pas facile, admet-elle. Son association n'a pas de membre en règle «parce que les gens affectés de maladies de l'amiante ne vivent pas très longtemps». En Angleterre, un millier de personnes meurent chaque année des maladies de l'amiante. Ce nombre est 10 fois plus élevé aux États-Unis, où on retrouve 30 millions de tonnes d'amiante dans le parc immobilier du pays.

Voyez **POURQUOI** L'ABONNEMENT PERMANENT *c'est payant!*

3,500\$ en prix **A GAGNER!**



EN JUIN \$50000 COMPTANT A GAGNER!

«L'ABONNEMENT PERMANENT, C'EST PAYANT»

Concours exclusif aux membres du «CLUB AVANTAGES PLUS» de La Tribune

N.B. Les personnes déjà abonnées pour un an sont automatiquement éligibles.

Si vous êtes abonné pour une courte durée, vous pouvez devenir éligible au concours en prolongeant cet abonnement pour 1 an, il suffit de composer le 564-5466.

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

- La Tribune donne la chance à ses abonnés permanents (qui règlent à l'avance le coût d'un abonnement annuel au quotidien La Tribune) de gagner chaque mois de la durée du concours, un prix d'une valeur de 500.00\$. Un total de 3.500.00\$ en prix sera distribué durant ce concours.
- Pour participer, vous n'avez qu'à être membre du «Club Avantages Plus» de La Tribune. (C'est-à-dire être un abonné permanent de La Tribune qui règle à l'avance le coût d'un abonnement annuel) et vous devenez automatiquement admissible chaque mois au concours.
- Le concours débute le 1er juin 1990 et se termine le 31 décembre 1990, soit une période de 7 mois.
- Pendant la durée du concours, tous les derniers vendredis de chaque mois, un nom sera tiré au hasard parmi tous les abonnés permanents actifs (membres du «Club Avantages plus» de La Tribune).
- La personne chanceuse recevra un prix d'une valeur de 500.00\$ (en argent comptant, en biens ou en services à être déterminé et annoncé par La Tribune au début de chaque mois).
- Les gagnants seront avisés par La Tribune de la façon de prendre possession de leur prix et leurs noms seront publiés dans La Tribune.
- La décision de la direction de La Tribune concernant les gagnants sera finale et ces personnes devront répondre à une question d'habileté.
- La Tribune ne sera en aucun cas, responsable pour plus de 500.00\$ en argent chaque mois, même si la cause est due à une erreur typographique ou autres.
- Les droits exigibles en vertu de ce concours ont été acquittés par La Tribune. Tout litige concernant la conduite de ce concours peut être soumis à la Régie des Loteries et Courses du Québec.
- Les règlements de participation de ce concours sont disponibles aux bureaux de La Tribune, 1950, rue Roy, à Sherbrooke.
- Les employés de La Tribune ne sont pas admissibles à ce concours ainsi que les personnes domiciliées avec elles.



NEUVAINES AU SACRÉ-COEUR
Tous les soirs à 19h00

- Du 11 au 15 juin - Animation
- Enseignement et eucharistie
- 18 au 22 juin - Procession aux flambeaux

22 JUIN: FÊTE DU SACRÉ-COEUR
Thème de la saison: *Que tes oeuvres sont belles!*
Prédicateur: Mgr Gérard Cambron.

Beauvoir 569-2535

MANUFACTURIER DE STORES



STORES EN TISSU POUR PORTE PATIO 89.95 à partir de jusqu'à épuisement des stocks

NOUVEAUTÉ DOUILLETES 10 à 20% DE RABAIS

STORES EN P.V.C. POUR PORTE PATIO Ex.: 75" x 84" à partir de 59.95 (Valeur incluse) jusqu'à épuisement des stocks

10% à 30% D'ESCOMPTE SUR STORES HORIZONTAUX SUR MESURE (EN MÉTAL)

- 1. SERVICE À DOMICILE
- 2. ESTIMATION GRATUITE
- 3. SERVICE D'INSTALLATION
- 4. RÉPARATIONS

ATELIER DU STORE inc.

133, rue Alexandre, Sherbrooke - 562-2109

ABONNEZ VOUS DÈS MAINTENANT
REPLISSEZ CE COUPON

Veillez m'abonner au quotidien **La Tribune** \$16000 pour 1 an

Nom _____ Adresse _____ Ville _____ Cote postal _____ Téléphone _____ Date du début de l'abonnement _____

chèque inclus carte de crédit

J'achète habituellement ou quelquefois La Tribune en kiosque Je reçois déjà La Tribune par camelot

PAIEMENT PAR CARTE MASTERCARD VISA

Montant payé _____

Signature _____

OU COMPOSEZ LE **564-5466** pour rejoindre le service des abonnements.

ET RETOURNEZ À: LA TRIBUNE, ABONNEMENT PERMANENT, 1950, RUE ROY, SHERBROOKE, J1K 2X8

PASSEPORT
pense toujours
à vous!

TROOPER XS II
\$16 995*



CONDUISEZ-LA
POUR SEULEMENT
69⁹⁵\$ / semaine

OPTIMA 2 PORTES

MODÈLE
DE BASE

\$7,995*



CONDUISEZ-LA
POUR SEULEMENT
35⁹⁵ / semaine

PASSEPORT
SHERBROOKE
DIVISION GM CANADA



PRODUIT DES RESSOURCES
INTERNATIONALES DE
GENERAL MOTORS DU CANADA

4880, boulevard Bourque,
Rock Forest
Voisin de Précision Acura
823-1400

Membre du groupe Auto Dymax Inc.

AVIS AUX CONSOMMATEURS

Afin de battre nos objectifs
de vente, nous laissons partir
nos véhicules à des prix imbattables.

MAZDA 626 et MX-6

À seulement Édition spéciale

\$13,995

t.t.p. en sus

MAZDA PROTÉGÉE

sedan 4 portes

\$10,995

t.t.p. en sus

**ET AUSSI, UN
VRAI TAUX
de financement**

de **14,9%**

**POUR
5 ANS**

Ne cherchez plus, une Mazda ça s'achète
chez

**MAGOG
mazda**

Membre du groupe Auto Dymax inc.

**209, boul. Bourque, Omerville
868-1101**

99⁹⁵
/ *** mois**

chez

PRÉCISION ACURA

nous pensons à vos vacances.
Pendant les mois d'été
ne payez que **99⁹⁵\$ / mois**
à l'achat d'un produit ACURA



Voyez **L'INTÉGRA**
à partir de

15 995\$

- moteur 130 ch.
- 16 soupapes
- 2 arbres à came en tête
- suspension indépendante aux 4 roues
- ressorts hélicoïdaux
- amortisseurs à gaz
- servodirection
- servofreins
- roues 14 po.
- pneus radiaux 195 x 60 x 14
- freins à disque aux 4 roues
- sièges en tissu de qualité
- pare-chocs avant et arrière de couleur assortie
- glaces teintées
- deux rétroviseurs de portière
- phares antibrouillard

- enjoliveurs de roues
- moulures de carrosserie latérales
- dégivreur de lunette arrière
- peinture 3 couches, 3 cuissons
- radio AM/FM, cassette
- tachymètre
- colonne de direction réglable
- essuie-glaces intermittents
- désembueurs de glaces latérales
- télécommande d'ouverture du hayon et du bouchon de réservoir
- rétroviseur jour/nuit
- lampes de lecture
- pochettes de rangement dans les portières
- horloge numérique à quartz

Incredible!

À SEULEMENT

\$15,995

Transport
préparation
INCLUS

**TAUX DE
FINANCEMENT**

* Basé sur un contrat
de 60 mois.

ACURA PRÉCISION ACURA
VENTE APRES-VENTE
ET LOCATION LONG TERME
4900, boul. Bourque, Rock Forest
UNE DIVISION DE
HONDA CANADA INC. **564-8909**

là ou on en fait plus!

Membre du groupe Auto Dymax Inc.

